

Séance posters

45^{èmes} JOURNÉES DE L'ANPPH (POITIERS DU 26 AU 28 MARS 2025)

« Actualités et Evolution des missions des PPH »

Pour participer à la séance posters des JANPPH 2025, il est rappelé qu'un des membres auteurs doit être préparateur en pharmacie hospitalière ou préparateur en pharmacie inscrit aux JANPPH. Il pourra exposer son travail aux participants.

Nous vous invitons à adresser votre résumé à l'adresse suivante : seance.posters@anpph.fr
Au plus tard le **lundi 03 mars 2025 (délai de rigueur)**.

Informations relatives au Résumé (A télécharger sur le site internet, en PDF modifiable)

L'intérieur du cadre doit être utilisé sans réduction préalable.

Le texte doit comprendre le titre en caractères majuscules, le nom des auteurs et leur fonction. Police d'écriture Times Roman taille 12 et interligne simple.

Votre résumé sera validé par le Comité Scientifique, composé de deux pharmaciens hospitaliers et de deux représentants de l'ANPPH. Le Comité Scientifique de la séance Posters vous informera par mail de la validation du résumé et vous demandera d'adresser votre poster au format PDF à la même adresse mail au plus tard **le vendredi 14 mars 2025**.

Le Comité Scientifique de la séance Posters vous informera par mail de la validation et du numéro attribué à votre poster **au plus tard le mardi 18 mars 2025**. Ce numéro vous sera rappelé par les membres de la Commission de la séance posters avant l'affichage lors des Journées de l'ANPPH.

Informations relatives à la présentation du Poster

Le texte doit être structuré à partir des éléments suivants :

- | | |
|------------------------|---------------|
| 1. Introduction | 4. Résultats |
| 2. Objectif du travail | 5. Discussion |
| 3. Méthode de travail | 6. Conclusion |

Présentation du poster

Rappel des critères de sélection du jury :

- L'implication de l'équipe préparateurs/pharmaciens,
- La pertinence du sujet,
- L'étude critique,
- La présentation.

Le poster sera exposé pendant toute la durée des Journées de l'ANPPH.

Le poster doit être au format « portrait » (dimension souhaitée 841X1189mm A0).

Seuls les posters retenus par le Comité Scientifique pourront être affichés durant les JANPPH

Toutes les communications seront publiées sur le site internet de l'ANPPH et ses partenaires.

Le jury primera les meilleurs posters

Pour toute information complémentaire, merci d'écrire à : seance.posters@anpph.fr
Site : www.anpph.fr rubrique JANPPH